Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13/05/2025
ID : 026-212600886-20250512-DELIB2025_26-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 13 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025.26 Séance du 12 mai 2025

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 12 mai 2025 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 6 mai 2025 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL à M. Bertrand BECORPI.

Excusés : M. Christian RAMAT, M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 22

Mme Nathalie ZAMMIT a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Aménagement de la rue Abel Bourgeaud – Demande de subvention 2025

Rapporteur : Claude VOSSEY

La commune a un projet d'investissement qui consiste à l'aménagement de la rue Abel BOURGEAUD (voirie de 230ml et aménagement de places de parkings).

Le projet consiste prévoit 30 places de stationnement contre 14 places à ce jour dont 2 places pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR), 1 borne électrique sur place PMR et 4 places précablées avec un système de désimperméabilisation des sols. De plus, la rue actuellement en sens unique aura désormais 2 sens de circulation afin de faciliter la dépose des enfants à l'école.
Cet aménagement à double sens a pour but de créer une liaison inter-quartier et aussi de sécuriser le parcours des usagers de la voirie (écolier et piéton) avec notamment des trottoirs passant de 1.20m à 2 voire 3m selon le passage.

Le projet se déroulera entre avril et juillet 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal,

Considérant que cette opération peut être subventionnée par Valence Romans Agglo dans le cadre de son fonds de concours 2024-2026 en date du 19 décembre 2023, par le Département de la Drôme via le dispositif des amendes de police (enveloppe cantonale),

Le montant global prévisionnel s'élève à **453 880.19€ HT**.

Le plan de financement prévisionnel (recettes) est défini comme suit :

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13/05/2025
ID : 026-212600886-20250512-DELIB2025_26-DE

Objet	Montant HT	Montant TTC
depenses prévisionnelles		
Maîtrise d'œuvre :	12 100,00 €	14 520,00 €
Travaux (détail) :		
travaux de voirie (EIFFAGE)	441 780,19 €	530 136,22 €
TOTAL DES DEPENSES	***453 880,19 €***	***544 656,22 €***

Objet	taux de subvention	Montant HT
recettes prévisionnelles		
Etat (DETR)	0%	0,00 €
Etat (DSIL)	0%	0,00 €
REGION	0%	0,00 €
DEPARTEMENT (amendes de police)	2%	10 000,00 €
VRA dispositif désimperméabilisation des sols	4%	20 000,00 €
FONDS DE CONCOURS VRA	32%	145 887,00 €
COMMUNE - autofinancement	61%	277 993,19 €
TOTAL	***100%***	***453 880,19 €***

Cette dépense sera inscrite au Budget Communal 2025 et suivants au compte 2152.

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet l'aménagement de la rue Abel BOURGEAUD et les modalités de financement définies ci-dessus ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite au BP 2025 et suivants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès de Valence Romans Agglo dans le cadre de son fonds de concours 2024-2026 et de son dispositif d'aide pour la désimperméabilisation des sols, du Département de la Drôme via le dispositif des amendes de police et à signer tout document relatif à cette opération ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **SOLLICITE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention d'attribution des subventions.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CHATUZANGE LE GOUBET
26300